



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

À une séance extraordinaire tenue le 9 janvier 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents:

Siège #1 - Daniel Laflamme  
Siège #2 - Jean-Pierre Lamontagne  
Siège #4 - Prescylle Bégin  
Siège #5 - Denis Desaulniers  
Siège #6 - Alexandre D'Amour

Était/étaient absents à cette séance :

Siège #3 - Jason Bergeron

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jonathan Moreau. La directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée et atteste qu'aucune personne n'est présente dans la salle.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**19363-01-2024 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 janvier 2024 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 4 - POINTS DE DISCUSSION
  - 4.1 - Avis de motion | Règlement 974-2024 – Règlement décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2024
  - 4.2 - Avis de motion | Règlement 975-2024 – Règlement constituant un fonds de roulement
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE
- 7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**19364-01-2024 3 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

QUE les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

#### **4 - POINTS DE DISCUSSION**

**19365-01-2024 4.1 - Avis de motion | Règlement 974-2024 – Règlement décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2024**

Alexandre D'Amour, conseiller no 6, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 974-2024 décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2024.

Dépose le projet du règlement numéro 974-2024 intitulé « Règlement numéro 974-2024 décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2024 ».

**19366-01-2024 4.2 - Avis de motion | Règlement 975-2024 – Règlement constituant un fonds de roulement**

Alexandre D'Amour, conseiller no 6, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 975-2024 constituant un fonds de roulement.

Dépose le projet du règlement numéro 975-2024 intitulé « Règlement numéro 975-2024 constituant un fonds de roulement ».

#### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19367-01-2024 6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 9 janvier 2024 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

**19368-01-2024 7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 9 janvier 2024 à 19 h 05.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Moreau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jonathan Moreau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.